Teu

Revue de théâtre

Numéro 21 (4), 1981



Le fonctionnaire Moron frappe encore!

URI : https://id.erudit.org/iderudit/29087ac

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé) 1923-2578 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

(1981). Le fonctionnaire Moron frappe encore! Jeu, (21), 211-212.

Tous droits réservés © Cahiers de théâtre Jeu inc., 1981

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/





Le théâtre de la Rallonge, dirigé par Marcel Dallaire, Lorraine Pintal, Louise Saint-Pierre et Daniel Simard, ne date pas de la dernière pluie. Depuis 1973, cette troupe a présenté un travail original, riche et d'excellente qualité. Leur dernier spectacle Pourquoi s'mett' tout nus, manifestait une maîtrise remarquable de l'écriture dramatique et de l'art de la scène; il a été très bien recu tant par la critique que par le public. Cependant, le ministère des Affaires culturelles semble avoir jugé que les projets pour la saison 1981-82 ne valaient pas la peine qu'on y mette le moindre sou; pourtant, les deux productions que la Rallonge a présentées cette saison, soit la Fête à Jeanne Robinson et Dans la jungle des villes, étaient fort intéressantes. Les deux lettres suivantes se passent de commentaires.

Si le fonctionnaire Moron (attention, il est constamment muté de ministère en ministère, sans compter ses nombreuses participations à des échanges entre fonctionnaires du provincial, du fédéral et du municipal) frappe à votre porte, vous répond au bout du fil ou vous écrit des horreurs, dites-le nous. Jeu, avec toute la discrétion requise pour le maintien de votre réputation et de vos subventions, se fera un plaisir de publier vos déboires.

paul lefebvre

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires culturelles Direction générale des arts et des lettres

Québec, le 24 septembre 1981

Madame Lorraine Pintal Présidente Théâtre de la Rallonge Inc. 5278, rue Waverly, Montréal (Québec) H2T 2X7

Objet: Demande de subvention pour l'exercice 1981-1982 — production théâtrale

Madame la Présidente,

La demande de subvention que vous avez présentée pour l'exercice 1981-1982 a fait l'objet d'une étude à la Direction générale des arts et des lettres, en tenant compte des politiques et

des normes établies par le ministère des Affaires culturelles en collaboration avec le Conseil du trésor.

De plus, cette année, un jury formé de spécialistes du milieu du théâtre a étudié votre dossier et a formulé des recommandations en conséquence.

J'ai le regret de vous informer que votre dossier n'a pas été retenu pour fins de subvention.

Si vous désirez des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au Service du théâtre et de la danse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Service du théâtre et de la danse,

Blorien - Cliebe Odette Blouin-Cliche, dir.

Gouvernement du Québec

Le ministre des Affaires culturelles

Québec, le 30 octobre 1981

Madame Lorraine Pintal Théâtre de la Rallonge Inc. 5278, rue Waverly, Montréal (Québec) H2T 2X7

Chère Madame,

J'ai bien reçu votre télégramme par lequel vous sollicitez une révision de votre dossier, à la suite d'une décision prise par le Ministère de ne pas verser de subvention à votre organisme cette année. Vous faites valoir que cette décision vous a été communiquée tardivement, en regard des engagements que vous aviez pris.

Je désire d'abord vous indiquer que la décision du Ministère ne sera pas modifiée, puisque nous voulons respecter notamment les recommandations qui nous ont été formulées par le jury qui a examiné les demandes de subvention présentées par les organismes de théâtre de Montréal; tout en reconnaissant que la réponse formelle à votre demande vous a été transmise vers la fin du mois de septembre, je crois savoir par ailleurs que des indications verbales vous avaient été communiquées antérieurement par un représentant du Ministère.

Je retiens toutefois de votre requête que le ministère des Affaires culturelles devra dorénavant prendre des mesures pour communiquer plus rapidement ses décisions aux organismes qui présentent une demande de subvention.

J'espère qu'il vous sera tout de même possible de réaliser avec succès votre programme d'activités.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

zmini Purchail

Le ministre,

Clément Richard